



Bernard AUBRY et Jean-Alain HERAUD

19/07/2018

La statistique transfrontalière : Le cas de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Document de synthèse relatif à la conférence-stammtisch du 6 juin 2018

Ce document a été rédigé en forme de compte rendu de la réunion sur la statistique qui s'est déroulée le 6 juin 2018, mais aussi dans la perspective d'une deuxième réunion qui pourrait avoir lieu à la rentrée et qui bénéficierait du concours de représentants de GéoRhéna. Le site de cette organisation (<http://www.georhena.eu/>) est précieux par la cartographie riche en contenu qu'il propose sur la région métropolitaine transfrontalière du Rhin Supérieur, mais pour alimenter la cartographie, il faut des données systématiques et cohérentes et, en la matière, il reste de grands efforts collectifs à faire. L'APR a décidé de s'impliquer dans cette tâche, évidemment sans aucune prétention à se substituer aux producteurs professionnels ou aux institutions qui devraient être du côté de la demande, mais en essayant de démontrer ce qui est faisable et souhaitable. Nous souhaitons servir de catalyseur à la construction d'un véritable système d'information statistique transfrontalier.

Notre projet de réflexion sur la statistique transfrontalière prend assez naturellement comme premier champ d'application l'espace du Rhin Supérieur, mais l'enjeu est plus général. Avec d'autres partenaires comme des chercheurs de la Hochschule de Kehl (HSK), nous souhaitons engager une collaboration, à la fois en termes de méthode statistique et de réflexion interdisciplinaire sur l'objet « territoire transfrontalier ». Depuis quelques années cette collaboration a démarré entre Jean-Alain Héraud (APR et BETA) et ses collègues de la HSK, Joachim Beck et Hansjörg Drewello. Des textes ont été publiés et d'autres sont en préparation pour comprendre la situation de ces « cross-border areas » dans toute leur diversité, et les enjeux qu'elles représentent pour la construction européenne. A l'avenir, particulièrement pour ce qui concerne l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, il nous semble qu'il faut contribuer à construire un système d'information statistique digne de ce nom si l'on veut aider - voire motiver - les collectivités à développer avec plus d'ambition l'Eurodistrict et en faire un véritable territoire de projet. Cela ne pourra se faire côté français qu'en cultivant nos contacts avec l'Eurométropole de Strasbourg et l'agence d'urbanisme (ADEUS).

Sur la rive allemande du Rhin nous discuterons avec les collègues de la HSK de la manière d'approcher les collectivités.

Le texte qui suit se concentre sur les questions de méthodologie statistique. Cette réflexion que nous lançons sur le cas de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pourra servir ultérieurement de modèle pour d'autres espaces transfrontaliers du Grand Est français ou ailleurs en Europe.

Introduction

Rappelons qu'il s'agit de constituer un recueil de données statistiques au niveau géographique le plus fin possible (la commune) afin de pouvoir effectuer tous les regroupements de territoires possibles - sans ignorer que les communes de la partie badoise du Rhin Supérieur ont déjà connu grand nombre de regroupements, ce qui est moins le cas pour les autres territoires de cet espace. Comme les données proviennent de systèmes statistiques très différents, il est indispensable que leur diffusion soit accompagnée d'un minimum de commentaires à caractère informatif, voire pédagogique, afin d'éviter autant que possible les erreurs d'interprétation. Pour valoriser la statistique dans sa fonction d'éclairage des politiques publiques, il est en effet important de fournir de l'information statistique transfrontalière sans cacher les problèmes d'hétérogénéité à la fois de terrain et de méthode dans la saisie statistique. Encore plus que dans le cas général, la donnée transfrontalière doit être complétée par de la *métadonnée* aidant l'utilisateur à en faire bon usage.

L'Eurodistrict Strasbourg- Ortenau

- Eurométropole de Strasbourg
- Communauté de communes du canton d'Erstein
- Ortenaukreis



Plan du texte

- 1- L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pris comme exemple
- 2- Une première expérience de recueil de données transfrontalières
- 3- L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : d'un côté un centre et des communes de banlieue, de l'autre des « petites » villes moyennes
- 4- La statistique locale de part et d'autre du Rhin
- 5- Comment fonctionnent les INS (instituts nationaux de statistique)?
- 6- Eurostat : la coordination au niveau local reste sommaire
- 7- D'où viennent les chiffres ?
- 8- Proposition d'une démarche pour aller plus loin.
- 9- L'expertise des données, pour donner du sens aux chiffres

1. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pris comme exemple

Créé en février 2010, l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau (EDSO) comprend 112 communes : l'Eurométropole (33 communes), la communauté de communes d'Erstein (28) et le l'Ortenaukreis (51 communes), soit environ 930 000 habitants au moment de sa création. La carte frappe par son asymétrie. Si la population de part et d'autre du Rhin est du même ordre de grandeur (540 000 côté ouest dont la moitié - 282 000 - pour la seule commune de Strasbourg ; 420 000 du côté est), le territoire s'enfonce beaucoup plus en profondeur du côté badois que du côté alsacien. En conséquence la densité de la population est bien plus grande dans la partie alsacienne.

Cette remarque préalable amène à se poser la question des types de territoires que l'on rencontre. L'Eurodistrict est assurément un territoire né d'une volonté politique. Il se distingue donc des autres types d'espace que l'on rencontre en géographie : espaces administratifs ou d'études. A terme il pourrait devenir un territoire de planification ou de projet. Ce n'est pas encore vraiment le cas, ce qui nous semble dommage.

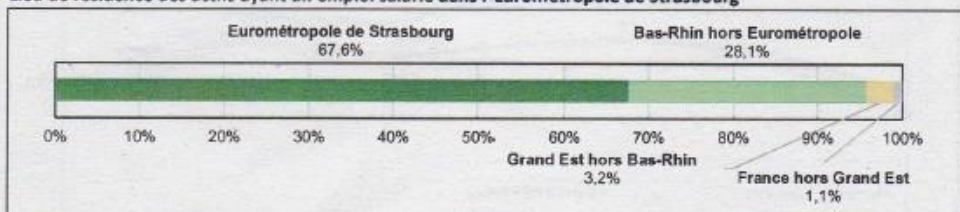
Trois autres Eurodistricts intéressent l'Alsace : Pamina, Freiburg/Centre et sud-Alsace et l'Eurodistrict Trinational de Bâle. Les expérimentations statistiques qui pourraient être réalisées dans le cas de l'EDSO sont a priori transposables aux autres zones de coopération transfrontalières.

Pour illustrer le besoin d'information statistique complète et homogène dans le cadre transfrontalier, considérons la carte suivante. Elle a été réalisée par l'ADEUS à partir de données de l'Insee et sert de document de travail pour le projet « Strasbourg Eco 2030 » de l'Eurométropole.

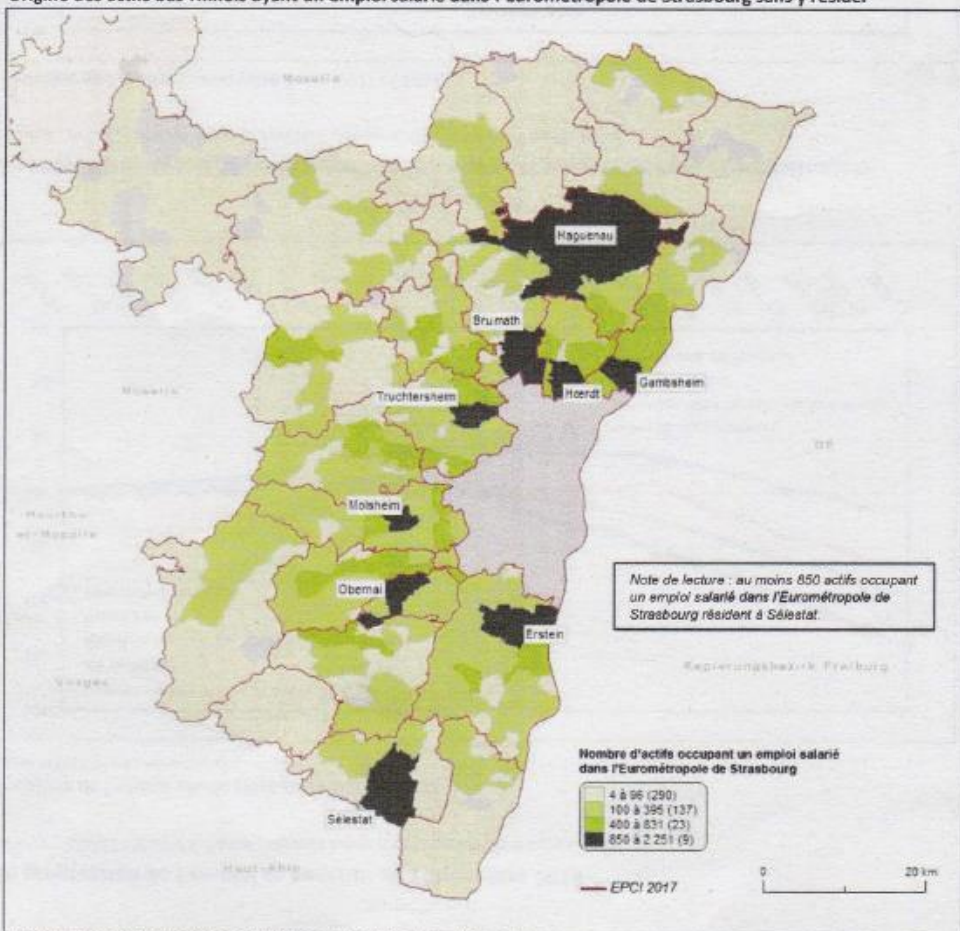
Emploi et mobilité : 32 % des emplois salariés de l'Eurométropole sont occupés par des résidents d'autres territoires

Source : INSEE – RP 2015

Lieu de résidence des actifs ayant un emploi salarié dans l'Eurométropole de Strasbourg



Origine des actifs bas-rhinois ayant un emploi salarié dans l'Eurométropole de Strasbourg sans y résider

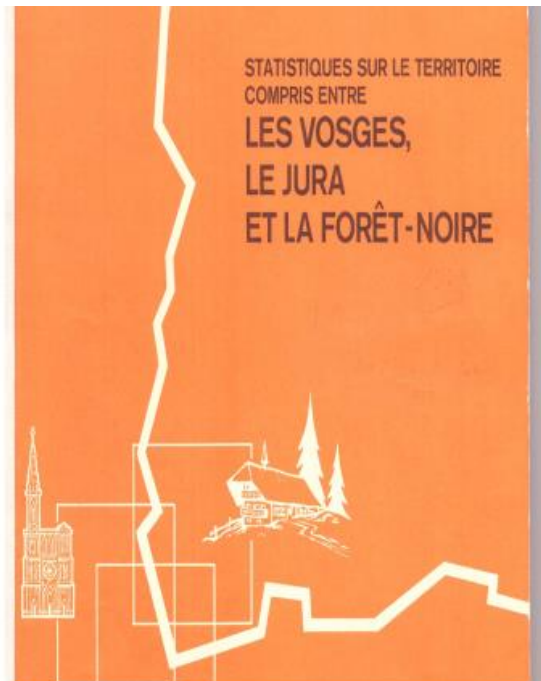


Le sujet est important : il s'agit d'analyser la zone d'attractivité en emploi de la métropole strasbourgeoise. Malheureusement, le monde s'arrête à l'Est du Rhin. Impossible de savoir si des personnes résidant à Kehl ou ailleurs dans l'Ortenau ont un emploi à Strasbourg... Pourtant, tout le monde en connaît au moins quelques-uns !

2. Une première expérience de recueil de données communales transfrontalière

Une première publication
communale transfrontalière
août 1972

- Insee Strasbourg et
Besançon
 - Bureau Fédéral de Statistique
Berne
 - Statistisches Landesamt
Baden-Württemberg
- avec le concours de la Regio



Ce document publié en août 1972 est le fruit d'une rencontre entre deux directeurs d'institutions statistiques, l'un et l'autre curieux de savoir ce qu'il en était des pratiques de leurs collègues travaillant de l'autre côté de la frontière (nos collègues d'Outre-Rhin étaient alors fascinés par le fichier SIRENE). Le Statistisches Landesamt Baden-Württemberg dirigé par le Président Pr Dr Szameitat était déjà une imposante institution du fait de la concentration des activités statistiques dans la capitale du Land, tandis que la direction régionale de l'Insee de Strasbourg animée par Pierre Joulia n'était qu'un modeste relais d'une institution nationale centralisée – avec toutefois une grande liberté d'action. L'initiative a trouvé un écho favorable auprès de la Regio Basiliensis qui avait pour mission la planification du territoire transfrontalier et qui dans cette optique réunissait régulièrement les représentants de la statistique officielle des pays concernés. Cette institution proposa les limites territoriales : « territoire compris entre

les Vosges, le Jura et la Forêt-Noire », dénomination qui fut préférée à celle du Rhin supérieur jugée trop imprécise. C'est ainsi que le Bureau Fédéral de Statistique de Berne et le Service régional de l'Insee-Besançon furent associés au projet.

Le document <https://www.apr-strasbourg.org/docutheques/donnees-communales-rhin-superieur-extrait-d-une-brochure-1972/> prenait en compte quelque 1940 communes (940 pour l'Alsace, 610 pour le pays de Bade, 220 pour la Suisse du Nord-Ouest et 170 pour la Franche-Comté). Les variables portaient sur les données élémentaires des recensements (population, ménages, logements) et sur le nombre des établissements non agricoles avec leurs effectifs. Des totalisations étaient proposées systématiquement pour les circonscriptions administratives (Cantons, Kreise...). De plus, quelques indicateurs sur l'équipement des ménages étaient proposés pour les territoires de la planification (SDAU : Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme et Planungsräume).

3. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : d'un côté un centre et des communes de banlieue, de l'autre des « petites » villes moyennes

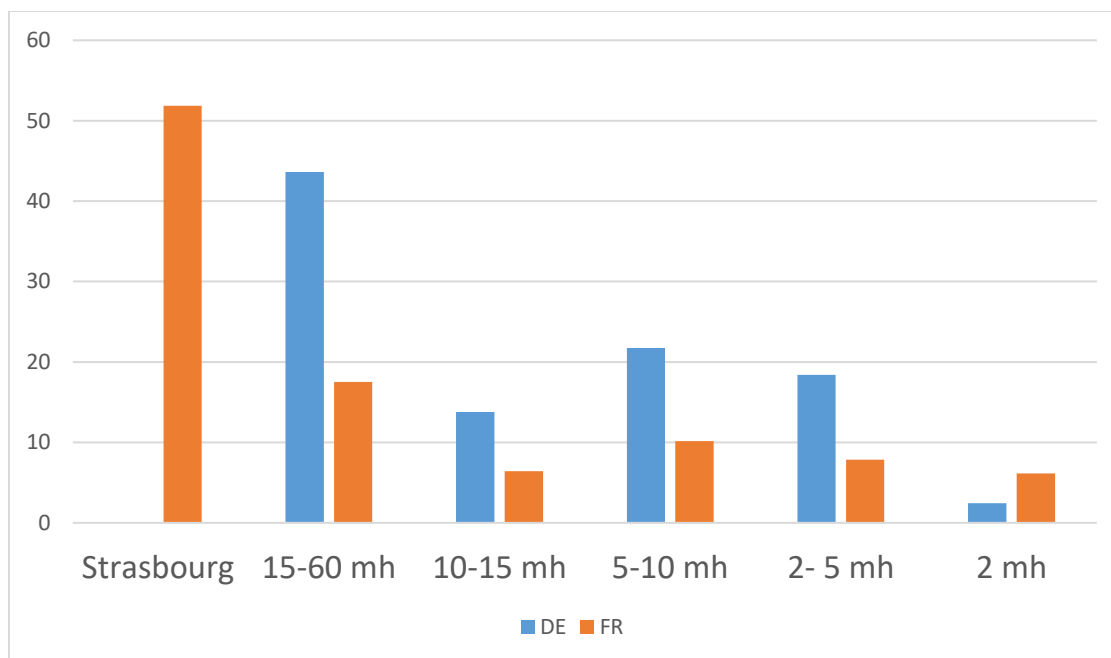
On constate une morphologie communale très différente de part et d'autre du Rhin. Le Tableau 1 donne la population des communes de plus de 10 000 habitants. Les communes les plus importantes côté français font partie de la banlieue immédiate de la capitale alsacienne. La seule commune échappant relativement à l'attraction de Strasbourg, Erstein, ne compte que 11 000 habitants. Du côté allemand, on trouve un ensemble de petits centres urbains qui démographiquement correspondraient à de petites « villes moyennes » françaises. La difficulté de comparer les deux côtés du Rhin de ce point de vue tient à ce que la définition de la commune au Bade-Wurtemberg n'est plus la même depuis le regroupement communal des années 1970. De ce fait, on est plus près du concept d'EPCI que de commune. Nous touchons là du doigt les limites des comparaisons internationales sur la base de la « traduction » des concepts. Ce n'est pas parce que le mot est analogue que la réalité l'est. Quant à Kehl, on peut considérer cette ville comme faisant partie de l'agglomération de Strasbourg au sens de la continuité du bâti. Il est important d'avoir ces considérations en tête avant de faire des manipulations transfrontalières sur la base des statistiques officielles.

Tableau 1 - L'Eurodistrict : les communes de plus de 10 000 habitants

Communes	côté français 01.01.2018*	côté allemand 31.12.2016
Strasbourg	281512	
Offenburg		58736
Lahr		45784
Kehl		35391
Schiltigheim	31993	
Illkirch-G.	27334	
Achern		25319
Oberkirch		19955
Lingolsheim	18503	
Bischheim	17369	
Ettenheim, Stadt		12932
Friesenheim		12868
Ostwald	12443	
Hœnheim	11328	
Rheinau		11250
Erstein	11119	
Gengenbach		10940
Appenweier		10193

**population légale au 1^{er} janvier 2018. En fait il s'agit d'une observation faite au 1^{er} janvier 2015. Cette population comprend la population municipale (227270) et la population comptée à part (4242).*

Graphique 1 – la taille des communes : un contraste entre les deux côtés du Rhin



Le graphique compare la population des communes selon la taille. Les chiffres en ordonnée sont des pourcentages calculés par rapport au total du pays correspondant. Ainsi la seule commune de Strasbourg représente-t-elle à elle seule plus de moitié de l'ensemble des 61 communes alsaciennes. S'agissant des quatre groupes intermédiaires, les pourcentages badois sont toujours pratiquement deux fois supérieurs aux mêmes groupes de communes d'Alsace.

Conséquence de la restructuration communale il n'y a plus que 6 localités à compter moins de 2000 habitants côté allemand (la plus petite, Seebach, compte environ 1400 habitants). Côté français, ce sont 30 communes, sur 41, qui ont moins de 2000 habitants ; parmi elles 16 ont moins de 1000. La plus petite, Ichtratzheim n'atteint pas 300 personnes.

4. La statistique locale de part et d'autre du Rhin

L'objectif que nous nous donnons, au-delà de l'établissement d'une cartographie statistique unifiée sur un territoire transfrontalier comme l'EDSO, est :

- de faire ressortir les problèmes méthodologiques et souligner l'importance de commenter les données statistiques (produire des métadonnées)
- de revenir sur la question essentielle pour les statisticiens : pour qui et pour quoi produit-on les chiffres?

A la seconde question, il n'est pas possible répondre d'emblée puisque les utilisateurs potentiels ne sont pas tous connus. En la matière comme en bien d'autres, l'offre crée la demande. Les domaines couverts par la statistique publique et les variables potentiellement utiles aux acteurs du terrain sont nombreux. C'est pourquoi la démarche proposée consiste à faire dans un premier temps l'inventaire des variables disponibles actuellement sur les sites officiels, de les diffuser avec un minimum de commentaires méthodologiques, et dans un deuxième temps de faire réagir les utilisateurs potentiels pour révéler la demande (qui est intéressé et à quoi exactement ?).

Pour ce qui concerne la demande, on peut déjà faire quelques remarques a priori:

- *Dans l'optique de la construction européenne.* Il y a nécessité de mieux connaître son voisin (construire l'Europe par les territoires frontaliers, ce qui est un objectif de longue date de l'UE). Cela peut se faire par des cartes, des tableaux statistiques sur des variables élémentaires portant sur la démographie, les conditions de vie, le marché du travail et des loisirs, ou l'environnement. On dispose dans ces domaines d'informations qualitatives mais elles sont souvent disparates. Si une base de données conviviale pouvait être produite, elle pourrait être utilisée par les collectivités et les entreprises pour leur information de base, par les chercheurs et les consultants pour des travaux à caractère général, par le milieu enseignant pour l'animation de travaux en classe ou dans le cadre d'excursions scolaires, etc. C'est de cette manière très pragmatique que s'est toujours construite l'Europe.

- *Dans la perspective de l'aménagement du territoire.* On imagine aisément quelles applications plus ciblées pourraient intéresser les élus (les maires tout particulièrement) et les représentants des Services de l'Etat en matière de formation professionnelle, de santé, de sécurité, de tourisme, etc. Une somme de données statistiques bien structurées trouverait sans nul doute des utilisateurs dans le mode des entreprises, particulièrement dans le domaine du marché du travail.

- Si l'EDSO se donnait l'ambition de devenir un véritable *territoire de projets* (en matière d'aménagement, voire d'autres domaines de coopération), on pourrait construire le système d'information statistique comme *un outil de suivi des politiques transfrontalières*.

Pour conclure sur le plan méthodologique, on voit que le champ couvert par la statistique n'est pas le même en-deçà et au-delà de la frontière. La question de l'enrichissement de l'information passe alors par une action auprès des institutions productrices d'information. Certaines séries pourraient être

harmonisées par de simples exploitations statistiques complémentaires, d'autres non. D'où la nécessité de comprendre d'où proviennent les statistiques publiques, comment elles sont élaborées et quels sont les obstacles à de nouvelles avancées.

5. Comment fonctionnent les INS (instituts nationaux de statistique)?

Chaque pays dispose d'un système statistique qui est l'héritage de son histoire. C'est ainsi qu'en première analyse, on distingue les pays centralisés (la France en est le meilleur exemple) et les pays fédéraux (L'Allemagne, la Suisse). Pour être précis, il y a aussi le cas des pays qui ont un régime de régionalisation poussé, souvent asymétrique, comme l'Espagne.

Dans le premier cas des pays centralisés, les méthodes, les enquêtes sont réalisées de la même façon sur l'ensemble du territoire. En France, elles sont coordonnées par l'Insee, mais chaque ministère dispose de son propre Service statistique (agriculture, affaires sociales, environnement, etc.). Les besoins de la société en information sont discutés au sein d'une institution, le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Chaque année le Journal officiel publie la liste exhaustive de toutes les enquêtes dites d'intérêt public à réaliser l'année suivante. Ce sont le plus souvent des enquêtes qui répondent à des demandes nationales. Rares sont les enquêtes d'initiative régionale tant la confection des dossiers est devenue lourde et les obstacles nombreux, ce qui n'était pas le cas encore il y a quelques décennies. L'Insee-Alsace avait quant à lui réalisé de sa propre initiative un certain nombre de travaux et d'enquêtes spécifiques (sur les déclarations annuelles des salaires -les DADS-, sur les frontaliers, sur le mode de vie des Alsaciens, sur les liaisons industrielles, sur les équipements sportifs, etc). Ce n'est plus guère possible dans le contexte actuel (sur le programme de 2018 paru au JO, seule apparaît une enquête à Mayotte). Compte tenu de la création des nouvelles régions qui, dans la hiérarchie d'Eurostat sont classées en catégorie 1 (Nuts1), à l'égal des Länder, on pourrait envisager la création d'un « Conseil régional de l'information de statistique régionale ». Ce pourrait être un groupe constitué notamment de quelques membres issus des responsables de la Région, auxquels seraient associés des représentants d'institutions concernées par la question de l'information statistique et de son usage. De nouveaux investissements pourraient être demandés aux producteurs de données par le truchement du CNIS.

Du côté allemand, chaque Land a ses propres institutions statistiques. Chaque STALA (Statistisches Landesamt) est assisté d'un conseil (Landesausschuss) composé essentiellement de représentants des ministères et des communes qui doit être consulté avant tout changement en matière de travaux statistiques. Le Stala du BW est compétent pour le traitement de données qui sont en France du ressort des ministères (les données électorales par exemple). Toutefois, les chiffres sur l'emploi sont centralisés à Nuremberg pour toute l'Allemagne. A souligner que l'autonomie (relative) des Stala a été longtemps un frein à l'élaboration d'un système commun de diffusion des statistiques au niveau fédéral, mais il semble que le service central (Statistisches Bundesamt) situé à Berlin ait progressivement réussi à s'imposer davantage. Au fond les rapports entre le service central et les services des Länder ont quelques points communs avec les relations entre Eurostat et les 28 membres de l'UE.

6. Eurostat : la coordination du niveau local reste sommaire

Eurostat a pour mission d'assurer un minimum de coordination entre les Services statistiques des 28, ce qui ne va pas sans grandes résistances de la part des pays. L'acceptation de règles communes passe par de très gros efforts de formation des personnels d'encadrement, surtout en direction des nouveaux entrants. Le principe de subsidiarité autorise chaque pays à traiter et diffuser les données comme il l'entend, pour autant qu'il respecte les 15 règles du Code des bonnes pratiques de la statistique européenne <https://www.apr-strasbourg.org/blog-membre/code-des-bonnes-pratiques-de-la-statistique-europeenne/>. Chaque service national est tenu de fournir en temps voulu à Eurostat un ensemble de données, sachant que chacun produit les informations comme il l'entend. Bien entendu, Eurostat est fondé à exercer des contrôles avant diffusion sur son site.

Comme on s'en rend compte en consultant les différents sites nationaux ou régionaux, chaque producteur présente ses données d'une façon qui lui est propre, ce qui complique un peu le travail des utilisateurs qui font des comparaisons internationales. Quand il s'agit de données régionales ou nationales, l'immense base de données diffusée en temps réel par Eurostat apporte souvent une réponse. On peut par exemple comparer l'Alsace aux deux Regierungsbezirke que sont Karlsruhe et Fribourg (trois régions nuts2). On trouve aussi des données au niveau nuts3 (les départements d'un côté, les Kreise de l'autre) mais l'offre de données est bien plus faible à ce niveau <https://www.apr-strasbourg.org/docutheques/les-chiffres-de-l-alsace-n2/>.

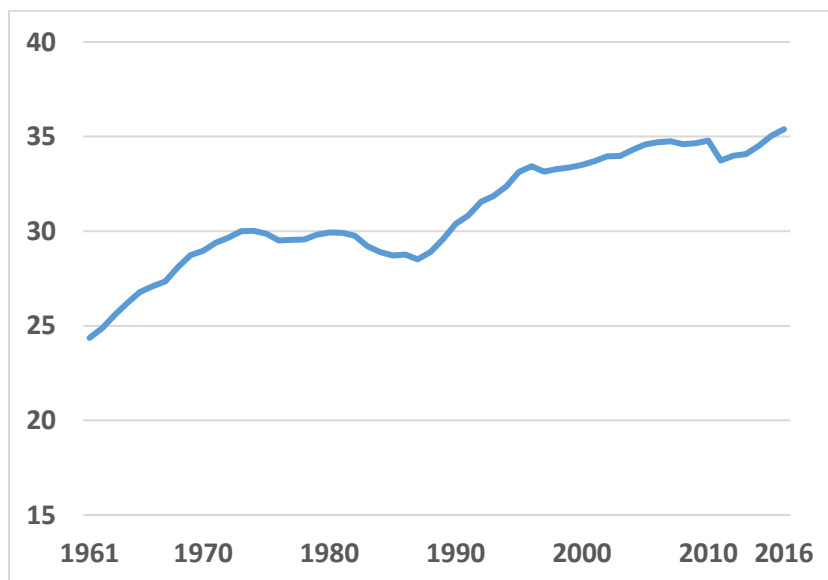
Au niveau inférieur, Eurostat propose très peu de choses. Les niveaux nuts4 (zones d'emploi) et nuts5 (communes) prévus au départ ont été abandonnés. On s'oriente vers la constitution de ce qu'on appelle les UAL (Unités administratives locales). On distinguerait deux niveaux : les UAL 2 pour l'équivalent des communes et les UAL1 pour l'équivalent des EPCI. Mais construire une nomenclature territoriale européenne signifiante est extrêmement complexe : il suffit de penser à la Sarre (région nuts1) qui ne comprend que 52 communes tandis que le Grand-Est, de la même catégorie, en contient environ 5000! Quoiqu'il en soit on peut dès à présent interroger le bloc « recensement 2011 » du site d'Eurostat pour obtenir un certain nombre de données communales pour chacun des 28 pays. Cependant dans l'optique de notre démarche qui est transfrontalière, il vaut mieux directement interroger les sites nationaux des pays concernés.

7. D'où viennent les chiffres ?

Il est utile d'avoir une connaissance du fonctionnement des services statistiques nationaux si l'on veut espérer pouvoir intervenir dans le circuit de production ou tout simplement si l'on veut comprendre comment sont élaborés les chiffres officiels. Les principales sources d'information proviennent :

- des répertoires qui attribuent à chaque unité statistique un numéro de référence. En France, chaque individu se voit doté d'un numéro de sécurité sociale, chaque entreprise d'un numéro Siren (Siret pour les établissements), chaque immeuble dans les communes de plus de 10 000 habitants d'un numéro RIL (Répertoire des immeubles localisés). En Allemagne, les communes ont un registre des personnes tenu par l'état civil en fonction des déclarations d'entrée/sortie des habitants de la commune. C'est ainsi qu'on met à jour les chiffres de population – avec une efficacité toute relative, comme on s'en est rendu compte au moment de la diffusion des données du recensement de 2011. Les à-coups de la courbe de population de Kehl à plusieurs reprises dans le temps long comme on peut les observer dans le graphique donné plus bas, donnent une impression d'artefacts statistiques.
- des recensements de la population (selon des méthodes différentes d'un pays à l'autre) ;
- des fichiers administratifs : les fichiers des impôts, de la sécurité sociale, etc., qui permettent de disposer d'immenses quantités d'informations ;
- des enquêtes par sondage pour étudier en détail certains domaines spécifiques (l'emploi, le logement...).

Graphique 2 – un exemple de série longue, la population de Kehl, 1961-2016



Eurostat préconise l'utilisation en priorité des fichiers administratifs parce qu'ils n'impliquent pas de collecte auprès des intéressés (car les recensements et autres enquêtes par sondage sont très coûteux). Mais souvent les fichiers administratifs ne sont pas adaptés à un usage statistique et sont tributaires des changements dans la réglementation (cf les fichiers de Pôle Emploi).

Vers une méthode intelligente de collecte d'informations. Un objectif idéal est de fusionner les différents fichiers administratifs avec un ou plusieurs répertoires (en utilisant les numéros de sécurité sociale, d'établissement...). C'est ce que font les pays nordiques qui ont simultanément mis en place des mesures d'ordre juridique propres à assurer la confidentialité des données. Une fois ce travail réalisé, les recensements de la population deviennent inutiles, d'où des gains significatifs au profit du budget de l'Etat. En France, comme dans d'autres pays, les résistances sont grandes à l'interconnexion des données. Cependant, une avancée, modeste, a été réalisée avec l'utilisation du fichier des immeubles (RIL), basé sur la taxe d'habitation, pour améliorer la qualité des recensements (depuis 2006).

Les documents administratifs fournissent des données au niveau géographique le plus fin, à savoir l'adresse. Pour des raisons de confidentialité, les informations ne peuvent être diffusées que pour des zones suffisamment grandes (en France, l'iris). De plus en plus souvent l'information est présentée par carroyage (carrés de 200 mètres, parfois moins).

8. Proposition d'une démarche pour aller plus loin.

Quelle démarche pour composer un recueil d'informations localisées transfrontalières ?

Une première étape consiste à faire l'inventaire de toutes les informations disponibles sur les sites de l'Insee et du Stala BW. Dans le prolongement de cette opération et notamment pour la France, on interrogerait les sites des autres ministères diffuseurs d'informations officielles (publiques ou parapubliques).

Différentes bases thématiques seraient créées et mises en ligne au fur et à mesure de leur production (ne seraient sélectionnées que les données jugées les plus intéressantes après avis d'un groupe d'utilisateurs). La confrontation des séries françaises et allemandes ferait ressortir les manques. Il suffit de consulter le tableau en annexe pour constater que la plupart des données ne sont pas proposées sur le site de l'Insee. Dans le cas de la France, un certain nombre de séries pourraient être reconstituées par commune par traitement des fichiers en open data - notamment quand elles proviennent des recensements.

Pour aller plus loin, il faut se renseigner pour savoir si les fichiers administratifs sont bien utilisés dans toute leur richesse, particulièrement en matière d'information touchant de près ou de loin le transfrontalier. Le Cnis, en effet, comme l'Insee, sont des institutions centralisées, pas forcément

préoccupées par les questions frontalières. Une loi oblige tous les services administratifs à mettre leurs fichiers à la disposition de l'Insee en vue de traitements statistiques et il y a sans doute lieu à poursuivre l'exploration pour ce qui concerne les territoires transfrontaliers, https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2018/02/DPR_2009_COM_territoires_localisation_population.pdf. Ainsi les DADS, déjà évoquées, intègrent tous les salariés du secteur privé travaillant en France. Par la mention de l'adresse du salarié, on peut savoir son pays et sa commune de résidence (par exemple Kehl). Cette information est-elle intégrée dans le traitement des documents ? De la même façon on pourrait connaître les salariés qui résident à Kehl et travaillent à Strasbourg dans le service public (grâce au Rectorat par exemple).

Autre exemple : il devrait être possible de mobiliser des informations sur les transactions immobilières (achat ou location). Une demande auprès du Cnis par une Région comme le Grand-Est qui compte quelque 160 000 frontaliers devrait pouvoir être instruite.

Cette démarche est interne à chacun des deux pays. Pour aller plus loin, pour espérer disposer d'informations nouvelles, en particulier sur les flux, on pourrait envisager à terme des investigations spécifiques. On pense ainsi à une enquête du genre de celle qui est effectuée en France auprès des maires pour connaître la présence ou non dans chaque commune des commerces et des services essentiels et, en cas d'absence, le nom de la commune majoritairement fréquentée par la population. Quel est l'état de cette connaissance statistique en Allemagne ? Si l'on voulait faire une suggestion à la partie allemande, les propositions d'enquête devraient passer par une instance supranationale, en l'occurrence la Conférence du Rhin Supérieur.

Une base de données sur les travailleurs frontaliers. https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-0302010000_104/px-x-0302010000_104/px-x-0302010000_104.px

Le site de l'Insee ne donne que très peu d'informations sur les flux migratoires transfrontaliers. On pourrait assurément prendre exemple sur les statisticiens suisses qui proposent un site sur les frontaliers très performant. Sans vouloir atteindre à un tel degré de convivialité, la création d'une base de données communales sur les frontaliers, au moins au lieu de résidence, n'est pas hors de portée puisqu'elle pourrait être alimentée par les fichiers de l'Insee diffusés en open data. Reste à définir les règles de confidentialité, mais elles sont devenues beaucoup souples depuis quelques années, comme on peut en juger d'après les tableaux mis en ligne par l'Insee au niveau de l'iris (le niveau géographique le plus fin pour la diffusion des données).

Noter que le site de l'Office Fédéral de statistique, utile notamment pour la connaissance de la région de Bâle est tout à fait remarquable par sa richesse et sa clarté (voir tout particulièrement STAT-TAB) <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.htmles>. On ne peut qu'espérer que la France, soucieuse d'afficher une ambition dans le domaine numérique, parvienne à proposer un accès à la statistique publique aussi exemplaire.

9. L'expertise des données, pour donner du sens aux chiffres

Accumuler des chiffres est une chose, les rendre utiles à la décision en est une autre. Malgré les efforts mis en œuvre, la production des chiffres n'est pas exempte d'anomalies et les instituts de statistique ne font pas toujours ce qu'il faudrait pour aider l'utilisateur. En prenant l'exemple de la variable la plus élémentaire, la population d'une commune, différents effets perturbent les analyses, à savoir :

- *Les définitions.* En France on distingue encore les chiffres de population municipale et de population totale. En Allemagne, on ne trouve qu'un seul chiffre.

- *Les dates de référence et de diffusion.* Dans le simple cas de la France : la population légale des communes (une valeur de référence pour des centaines de textes et de règlements) est donnée actuellement au 1^{er} janvier 2018, mais en fait les chiffres font référence à la situation du mois de janvier 2015 (il est bon de savoir que le chiffre diffusé est l'agrégation de cinq collectes, chacune correspondant à une observation le 3^{ème} jeudi du mois de janvier des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2016).

D'une manière générale, il serait utile d'indiquer pour chaque pays les grandes lignes des méthodes en vigueur et d'en faire une communication appuyée.

Les séries historiques de population (cf le graphique donné plus haut pour la commune de Kehl) montrent parfois des irrégularités dans les évolutions. S'agit-il de l'expression d'une réalité (un apport migratoire exceptionnel) ou d'une erreur de mesure ? Il n'est pas indifférent de noter une différence « culturelle » entre les statisticiens des deux pays. Quand la statistique allemande a diffusé les premiers chiffres du recensement de 2011, une différence supérieure à un million de personnes par rapport à la population attendue a été observée. D'emblée, le public a été informé de cette anomalie due au fait que les estimations des registres communaux utilisées pour les estimations intercensitaires ne prennent pas en compte tous les départs. Mais quand du côté français il est apparu le phénomène inverse (il manquait 480 000 personnes) l'Insee a reconnu à reconnaître les faiblesses de l'observation (Insee, Document de travail n°F0403 par Guy Desplanques, février 2004). En l'occurrence, ce que l'on peut reprocher à l'institution, ce n'est pas tant l'erreur que le refus de mise en garde des utilisateurs sur les problèmes d'interprétation qu'elles occasionnent. Il y a enfin un problème propre à la culture de la statistique nationale française actuelle, qui est très résistante à l'idée d'assurer des séries longues. Or, avec les fusions de communes, de plus en plus nombreuses actuellement, exprimer les données uniquement dans le découpage du moment crée de véritables difficultés pour l'utilisateur intéressé par l'analyse des évolutions. Ici la comparaison temporelle est rendue presque aussi difficile que la comparaison spatiale internationale pour l'utilisateur non spécialiste.

Nous espérons que cette présentation très préliminaire de l'état statistique transfrontalier suscitera l'intérêt des institutions et des chercheurs concernés par la problématique et que des partenariats permettront d'aller plus loin. L'APR est ouverte à toute proposition dans ce sens.

Annexe : Pour un début de connaissance du système d'information statistique allemand

Liste des domaines proposés dans la base de données territoriales *Regional Data* du *Stala BW*

LEBEN UND ARBEITEN

Bevölkerung und Gebiet
Bevölkerung im Überblick
Alterstruktur
Migranten und Nationalität
Ehe und Scheidung
Geburten und Sterbefälle
Zu und Fortzüge
Vorausrechnung
Private Haushalte
Haushalte sowie durchschnittliche Größen
Haushaltschätzung nach Haushaltgröße
Haushaltsvorausrechnung
Familie
Gründung und Strukturen
Kindheit und Jugend
Einkommensteuer
Gesundheit
Ärzte und Einrichtungen
Behinderte und Pflegebedürftige
Wohnen
Gebäude und Wohnungen
Wohnkosten und -verhältnisse
Bildung und Kultur
Kinderbetreuung
Berufliche Schule Hochschule
Kultur
Arbeit
Erwerbstätige
Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte...,
Arbeitslose
STAAT UND GESELLSCHAFT
Soziale Versicherung
Kinder und Jugendhilfe
Pflege
Wohngeld
Mindestsicherung

Finanzen und Steuern
Schulden
Steuern
Rechtspflege
Wahlen
Kommunalwahlen
Landtagswahlen
Bundestagswahlen
Europawahl
VOLKSWIRTSCHAFT UND BRANCHEN
Gesamtwirtschaft und Konjunktur
Volkswirtschaftliche Gesamtrechnung
Unternehmen und Betriebe
Konjunktur und Preise
Land und Forstwirtschaft
Agrarstruktur
Bodenstruktur
Ernte
Viehwirtschaft
Industrie
Strukturdaten
Handwerk und Bau
Baugewerbe
Bautätigkeit
Handel und Dienstleistung
Binnenhandel
Tourismus und Gastgewerbe
Tourismus
UMWELT UND VERKEHR
Umwelt
Umwelt und Ökonomie
Klima und Luft
Wasser
Abfälle
Energie
Verkehr
Kfz und Verkehrsbelastung
Unfälle

Remarque : sur le site, le niveau de diffusion de ces domaines n'est pas toujours la Commune ; il est alors le Kreis ou d'autres territoires (notamment d'aménagement).